

La Ville de Montmorency vous informe

# La Montmorencéenne

Dimanche 24 sept. 2017  
Départ 10h30

## Course à pied

3 000 m., 6 400 m.  
et 12 600 m.

## Parc des Sports Nelson Mandela

Chemin de la Butte-aux-pères  
Montmorency



## Inscriptions

- Sur [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)
- Par courrier : Thierry Pallancher  
23 rue de paris - boîte 13  
92110 Clichy.

Intermarché



Renseignements : Jean-Marc Virolan • [jvirolan@yahoo.fr](mailto:jvirolan@yahoo.fr)



MONTMORENCY



**Article 1 :** La Ville de Montmorency et l'USDEM Athlétisme organisent, avec l'autorisation de l'Office National des Forêts pour l'utilisation de la Forêt Domaniale de Montmorency, une course pédestre, conforme au règlement des courses « Nature ». Épreuves se déroulant principalement hors routes, sur chemins ou sentiers, avec itinéraires balisés et excluant toute utilisation de matériel spécifique.

**Article 2 :** Cette épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés masculins et féminins.

**Article 2bis : Challenge inter-entreprises.**

Les entreprises ou associations peuvent inscrire des équipes de 6 coureurs.

Tou(te)s les participant(e)s au challenge par équipe doivent obligatoirement être inscrits individuellement.

Chaque coureur participant au challenge réalise une performance. Le cumul des temps réalisés par chaque membre de l'équipe donne une performance global. La meilleure performance remporte le challenge.

Exemple : T1 : 1.3, T2 : 2, T3 : 0.30, T4 : 1, T5 : 1.2, T6 : 2.3. Résultat total : 8.1.

**Article 3 :**

Les catégories d'âge (valables jusqu'au 31 décembre 2017).

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters	VE	1977 et avant
Seniors	SE	1978 à 1994
Espoirs	ES	1995 à 1997
Juniors	JU	1998 et 1999
Cadets	CA	2000 et 2001
Minimes	MI	2002 et 2003
Benjamins	BE	2004 et 2005
Poussins	PO	2006 et 2007
École d'athlétisme	EA	2008 à 2010
Baby athlé	BB	2011 et après

Détails des catégories Masters

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters H et F	V1	1977 - 1968
	V2	1967 - 1958
	V3	1957 - 1948
	V4	1947 - 1938
	V5	1937 et avant

**Article 4 :** Les athlètes licenciés doivent présenter une licence en cours de validité lors de l'inscription et la remise des dossards. Les participants ayant une licence FFA, FFTRI, FFCO, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, FSCF Athlétisme peuvent en fournir une copie à la place d'un certificat médical. **Les concurrents non licenciés sont tenus de fournir un certificat médical ou une photocopie du certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.**

**Article 5 :** Les inscriptions se font en ligne sur [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com) ou par courrier chez Thierry Pallancher - 23 rue de paris - boîte 13 - 92110 Clichy, jusqu'au mercredi 20 septembre 2017. L'organisation ne prendra aucune inscription sur place. Un secrétariat sera installé au Parc des Sports Nelson Mandela, Chemin de la Butte-aux-Pères - entrée A, 95160 Montmorency, le 24 septembre 2017 à partir de 8h30 pour le retrait des dossards.

**Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :**

- Bulletin d'engagement officiel dûment complété.
- Paiement des droits d'engagement électronique ou par chèque.
- Certificat médical ou copie de votre licence FFA compétition, Pass'running, FFTRI, FFCO, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, FSCF Athlétisme.

Un droit d'engagement est demandé à partir de la catégorie junior.

**Tarifs : 12€** (Chèque à l'ordre de l'USDEM Athlétisme)

**30€** (Challenge inter-entreprises par équipe de 6)

Les concurrents ne se présentant pas au départ pour quelques raisons que ce soit ne pourront prétendre à aucun remboursement.

**Article 6 :** Les dossards numérotés devront impérativement être fixés sur la poitrine à l'aide de deux épingles de sûreté (minimum).

**Tout participant sans dossard sera déclaré hors course.**

**Article 7 :** Les concurrents doivent être en bonne santé et participent à la course sous leur entière responsabilité. Une assistance médicale sera assurée par des organismes de secours sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de secours ou au point de contrôle afin d'y remettre son dossard. L'organisation se réserve le droit de stopper un coureur si elle le juge nécessaire.

**Article 8 :** La sécurité est assurée par les services de la Police municipale et des signaleurs bénévoles. Un arrêté municipal et un arrêté préfectoral définiront les conditions de circulation dans les rues empruntées par les coureurs.

**Article 9 :** Des postes de contrôle seront disposés sur le parcours. Tout participant ayant évité l'un des contrôles ou n'ayant pas respecté le parcours sera disqualifié.

**Article 10 :** La cérémonie de remise des prix aura lieu sur le « village arrivée » à partir de 11h30. Les 3 premiers au scratch, de chaque catégorie (homme et femme) seront appelés à monter sur le podium :

- classements individuels masculins par catégorie d'âge,
- classements individuels féminins par catégorie d'âge.
- classement par équipe toutes catégories d'âges confondues.

**Article 11 :** Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Une coupe sera remise au 1<sup>er</sup> de chaque catégorie. En fonction des possibilités et de la générosité des donateurs, des récompenses seront attribuées.

**Article 12 :** La compétence d'autorité sur la course est déléguée à l'association USDEM Athlétisme et son représentant Jean-Marc Virolan, seul habilité à valider les classements. Les organisateurs statuent sur les cas litigieux. Leurs décisions sont sans appel.

**Article 13 :** La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de la SMAACL.

**Article 14 :** Les accompagnateurs, les vélos, engins à roulettes ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf munis d'une accréditation de l'organisation.

**Article 15 :** Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves et les horaires si les conditions climatiques sont trop défavorables ou pour des raisons de sécurité.

**Article 16 :** Des toilettes seront à disposition au départ et à l'arrivée. Des douches seront mises à la disposition des concurrents à l'arrivée. Les vestiaires ne seront pas gardés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des vêtements ou du matériel des participants.

**Article 17 :**

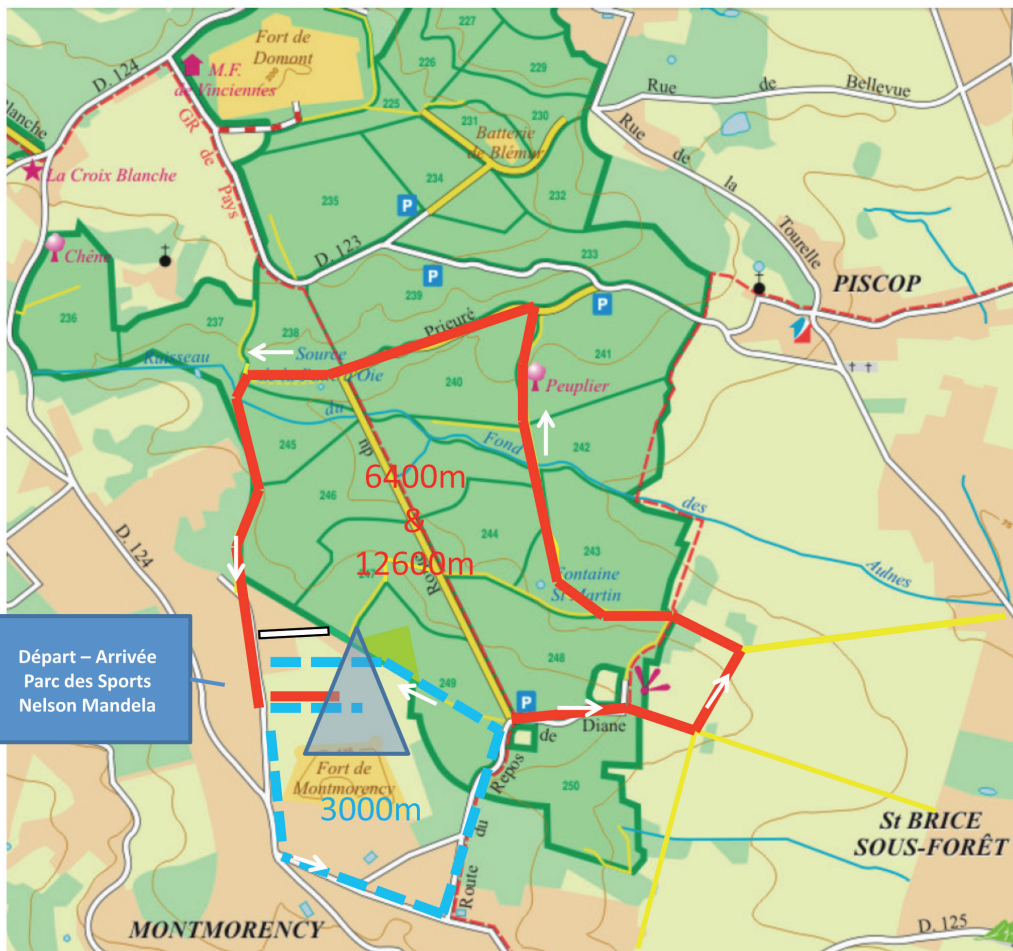
Un ravitaillement sera mis en place à mi-parcours du 12,600 km. Une collation sera servie en fin de course.

**Article 18 : CNIL**

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra nous être signifié par courrier en indiquant nom, prénom et adresse.

**Article 19 :** L'inscription à l'épreuve vaut acceptation pleine et entière du présent règlement et autorise de plein droit la municipalité aux prises de vues et publications de photographies/vidéos dans une parution municipale, sur le site internet de la Ville et sur le Facebook de la Ville pour une durée de 5 ans maximum ainsi que l'utilisation non commerciale par la Ville de Montmorency, autorisation conférée à titre gratuit. Aucune rémunération ou dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamé à la Ville de Montmorency.

# Le parcours de la Montmorencéenne



Départ – Arrivée  
Parc des Sports  
Nelson Mandela

## Légende :

Parcours 12 600 m  
(boucle 1 + boucle 2)



Parcours 6 400 m  
(boucle 1)



Parcours 3 000 m



# BULLETIN D'INSCRIPTION

**3 000 M, 6 400 M, 12 600 M** : course à pied

**Si vous n'êtes pas licencié, conformément aux dispositions réglementaires :**

Joindre pour l'inscription, un certificat médical ou une photocopie de NON CONTRE-INDICATION à la pratique de L'ATHLETISME EN COMPÉTITION établi par un médecin et datant de moins d'un an.

Les participants ayant une licence FFA, FFTRI, FFCO, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, FSCF Athlétisme peuvent en fournir une copie à la place du certificat médical.

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe :  M  F Fédération : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél : ..... Email : .....

## POUR LES LICENCIÉS :

N° de licence : ..... N° de Club : .....

## **LES COURSES** (Cocher la case correspondante)

La Montmorencéenne :  3 000 m environ  6 400 m environ  12 600 m environ

## **AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e)..... (père, mère, tuteur)\*

autorise ma fille, mon fils\*.....

à participer à « La Montmorencéenne » 2017

le **dimanche 24 septembre 2017** dans le Parc des Sports Nelson Mandela à Montmorency

À ..... Le ...../...../..... Signature :

\* Rayer les mentions inutiles

## **TARIFICATION ET ENREGISTREMENTS**

Gratuit pour les enfants jusqu'à la catégorie Cadet. À partir de la catégorie Junior, la participation s'élève à 12€. Pour le challenge, la participation s'élève à 30€.

**Règlement par chèque à l'ordre de l'USDEM Athlétisme.**

**Bulletin à retourner à l'adresse suivante :** Thierry Pallancher - 23, rue de paris  
boîte 13 - 92110 Clichy. **Renseignements :** Jean-Marc Virolan - jvirolan@yahoo.fr

## **Inscription Challenge Équipe**

Nom de l'équipe : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

# LA CHARTE DU COUREUR

## Vos engagements

Pour que plaisir, partage et respect restent au cœur de "La Montmorencéenne", les coureurs sont invités à respecter quelques règles simples.

### 6 ENGAGEMENTS

pour une course responsable et solidaire :

- Respecter les villes et espaces naturels traversés pendant la course.
- Respecter les autres concurrents, bénévoles, organisateurs et spectateurs.
- Privilégier les comportements éco-responsables.
- Privilégier les modes de transport respectueux de l'environnement lors de votre déplacement à l'événement (covoiturage, transports en commun...)
- Utiliser chaque fois que possible les récipients destinés à recueillir les déchets (papiers d'emballage, bouteilles, gobelets...), et ceci au plus près des ravitaillements pour faciliter le travail des bénévoles.
- N'absorber aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement votre capacité physique ou mentale durant l'épreuve.